

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES CANDIDATS DU BLOC DE GAUCHE

Conseil général

- Castelnau
DE MONZIE
- Lauzès
PEYRICHOU
- Limogne
COUDERC
- Luzac
PAGÈS-LECHESNE
PENDARIES
- Montcuq
BÉNAYS
- Bretenoux
BOYER
- Cajarc
LARNAUDIE
- Lacapelle-Marival
LAPARRA
- St-Céré
MURAT
- Gourdon
FONTANILLE
- Martel
LAVERDET
- St-Germain
COCULA
- Payrac
MARGIS
PÉBEYRE

Conseil d'arrondissement

- Cahors (Nord)
GELIS
- Cahors (Sud)
MAZIERES
- Puy-l'Évêque
DELTEL
- St-Géry
CAYLA
- Figeac (Est)
CONORT
- Figeac (Ouest)
DOURNES
- Latronquière
MAGE
- Livernon
BEX
- Sabotac
LARNAUDIE
- Souillac
BASPEYRAS
- Vayrac
GRANOULLAC

mythe. La France apparaissait alors comme bien puissante avec son armée, ses 25 millions d'habitants d'ores et déjà unifiés par la main omnipotente de Richelieu et de Louis XIV, ses ressources qui semblaient incomparables.

Aujourd'hui, n'avons-nous pas perdu, proportionnellement, à peu près tout ce que les autres ont gagné ? Nous n'avons donc qu'à veiller, plus attentivement encore, à ce qui nous reste, et comment le conserverions-nous, l'accroîtrions-nous le cas échéant si par le respect de la loi exigé de tous les citoyens et le maintien d'une ferme discipline, sans laquelle demain, il n'y aurait plus d'armée, nous n'assurons l'avenir de la France une et indivisible.

C'est là une réalité qui, pour tout Français, qu'il soit du nord ou du midi, de l'est ou de l'ouest, doit être un dogme patriotique, sacré et inébranlable. Au dehors comme au dedans, c'est là le palladium de la patrie. N'y laissons porter nulle atteinte et surtout, ne commettons pas — pour la joie de l'étranger et notre propre ruine, — la faute et le crime de le détruire de nos mains.

A. B.

EN RUSSIE

Le publiciste Tabourno publie dans la « Novoié Vremia » un deuxième article conçu en termes plus modérés, et dans lequel il explique que les Français n'ont pas compris la révolution russe, qui est purement économique. Les créanciers de la Russie ajoute M. Tabourno, peuvent être tranquilles : leurs capitaux ne courraient aucun danger. Quand la Russie sera pacifiée les fonds russes remonteront, car le pays possède d'énormes richesses naturelles.

M. Tabourno attaque la presse française pour avoir reproché à la Russie sa défaite en Mandchourie. Il rappelle que les Russes ont conclu l'alliance après la défaite de la France par l'Allemagne, entravant ainsi les plans agressifs ultérieurs de Bismarck. Il exhorte la presse et le gouvernement français à éviter les malentendus capables de refroidir l'alliance, si utile et si productive pour les deux pays, surtout pour la France. Les intérêts de la Russie exigent une France forte ; les intérêts de la France veulent une Russie puissante et riche. M. Tabourno invite les Français à travailler dans ce sens.

LE PÈRE HELBIG

Tout récemment, à Rome, dans un dîner quasi officiel, on parlait des grosses difficultés auxquelles se heurte l'application de l'édit Pacca en vertu duquel le gouvernement italien vient de faire visiter à Venise le yacht de Pierpont Morgan pour voir s'il n'emportait pas des chefs-d'œuvre anciens.

Le vieux père Helbig, cet illustre archéologue allemand, qui habite la Ville Eternelle, assistait à ce dîner. Tout à coup, il s'écria : « Eh bien ! moi qui vous parle, en dépit de l'édit Pacca, j'ai déjà fait passer la frontière à plus d'une centaine d'œuvres antiques ! »

Ahurlissement général. On feignit de ne pas prendre au sérieux les déclarations de ce Téton qui sans doute les bons vins commençaient à émouvoir et l'on voulut changer de conversation.

Mais Helbig, avec une obstination de bon vide-bouteille, reprit plus fort : « Je propose un pari... Celui de faire sortir d'Italie, quand on voudra, l'Apollon de Belvédère ! » On haussa les épaules. Il insista encore : « Qui tient le pari ? » Point de réponse.

À la vérité, les gens bien informés, fixés de longue date sur le savoir-faire de l'Allemand qui a fourni de sculptures antiques toutes les galeries étrangères, craignent de rele-

ver son défi. Il aurait gagné son incroyablement gageure.

Ce même édit Pacca fait le désespoir d'un certain comte C... qui possède à Rome la plus riche galerie de chefs-d'œuvre anciens qu'on puisse imaginer. C'est toute sa fortune. Elle serait d'ailleurs colossale s'il pouvait la réaliser. Il a des Raphaëls, des Corrèges, des Titiens de toute beauté. Il voudrait bien en vendre quelques-uns pour mener une vie agréable. Mais il ne peut trouver d'acquéreurs italiens et le gouvernement le fait surveiller étroitement pour l'empêcher de vendre ses trésors artistiques à des étrangers. Si bien que ce malheureux se trouve pauvre comme Job en possédant des millions.

(Du cri de Paris)

L'ordre du Bourdalou

Le bourdalou est le ruban du chapeau d'homme. Le comte Jean de Harrach, mari de la princesse Marie-Thérèse de Thurn et Taxis vient d'en faire un nouvel ordre avec insigne apparent : l'ordre du Bourdalou rouge.

Il s'agit de supprimer le coup de chapeau qui accompagne le salut.

Ce geste, dit le comte, est absurde, antihygiénique, il vous expose aux rhumes, au coryza, à l'influenza, et il ne sert qu'à gâter votre haut de forme ou votre melon. Donc n'ôtions plus nos chapeaux pour témoigner de respect. Bornons-nous à incliner la tête ou à agiter la main en papillon comme font les Italiens.

Le comte de Harrach est un des leaders mondains de la société viennoise. La ligue du Bourdalou rouge a déjà beaucoup d'adhérents en Autriche. L'Allemagne y entre aussi. Quand l'Angleterre et l'Amérique y auront acquiescé, la France suivra sans doute leur exemple. Il y a d'anciens ministres, diplomates en voyage, qui en seront désolés. Ils saluent si bien à Paris et à Berlin.

INFORMATIONS

Le nouveau Sous-Secrétaire d'Etat

M. Maujan, nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, a pris lundi matin 23 juillet possession de ses fonctions.

M. Maujan a cinquante-quatre ans. Il est né à Pontanevaux (Saône) le 3 juin 1853. Fils d'un grand négociant parisien juge au Tribunal de commerce, M. Maujan entra à Saint-Cyr, et appartint à la carrière militaire pendant un certain temps. Comme capitaine d'infanterie, il fut secrétaire du général Thibaudin, ministre de la guerre. Il démissionna en 1883, pour entrer dans la vie politique. En 1885, il fonda la « France libre ». Depuis, il collabora à de nombreux journaux républicains notamment au « Radical » dont il était, hier encore, le directeur politique.

Élu en 1889 député du dixième arrondissement, sur un programme radical-socialiste, M. Maujan échoua en 1893. Il fut élu député en 1902, à Sceaux.

Nouvelles évolutions du « Patrie »

Le « Patrie » parti dimanche matin à sept heures du parc aérostatique, a évolué au-dessus de Vélizy, de Villacoublay et du plateau de Châtillon. Les expériences présentaient un intérêt spécial, car pour la première fois les aéronautes militaires devaient faire des manœuvres au guide-rope et des exercices d'atterrissage. Ces expériences ont parfaitement réussi, et le dirigeable de guerre est rentré au hangar vers dix heures et demie avec tous ses appareils en bon état. Il était monté par trois officiers et deux mécaniciens militaires. Le commandant Boutiaux, directeur des établissements d'aérostation militaire de Chalais-Meudon, suivait le dirigeable et surveillait ses évolutions en automobile.

Petites Nouvelles

Dimanche, à Grandville, a eu lieu l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Pleville de Delley, ancien ministre de la marine.

Il paraît que Pie X hésitait à signer le nouveau Syllabus ; mais la Vierge elle-même vint le visiter : le Pape n'hésita plus. C'est ce qu'on dit au Vatican.

On annonce que les croix de la légion d'honneur, au titre de réserve et de territoriale, ne seront décernées qu'après les élections cantonales.

On va entreprendre la pose d'un nouveau câble sous-marin devant réunir directement Saint-Petersbourg avec le Danemark en passant par Lisbau.

On a constaté à Toulouse 5 cas nouveaux de variole dont deux douteux. Il y a eu 2 décès.

Le juge d'instruction de la Seine a signé la mise en liberté provisoire des 22 antimilitaristes arrêtés le 14 juillet.

CHRONIQUE LOCALE

Les professions de foi de ces Messieurs

Chaque consultation électorale amène nécessairement les candidats à fournir au corps électoral des explications au sujet de l'attitude politique qu'ils ont eue ou qu'ils auront à l'avenir.

Pour la plupart, ces explications ne varient ni de fond ni de forme : c'est alors la preuve d'une fidélité exemplaire aux principes, au programme.

C'est l'honneur de nos candidats républicains.

Par contre qu'on lise les professions de foi de nos adversaires : nous défions d'en trouver une seule qui soit l'expression des sentiments exacts qu'ils nourrissent à l'endroit des institutions démocratiques.

Pas une, entendez-vous, où l'on voit exposée la doctrine rétrograde. Toutes au contraire, se réclament de la République et parlent de réformes.

Mais voilà, aucune circulaire de ces réacteurs ne dit ni le programme de cette République, ni n'indique les réformes.

L'impôt sur le revenu, les retraites ouvrières, la loi d'assistance, etc., rien n'est indiqué.

Il n'y a que deux mots : République et liberté !

C'est dire que ce programme contient tout ce que l'on voudra, et permet à ceux qui le présentent de faire leurs sentiments.

Dans le courant de cette législature en effet, le gouvernement d'action républicaine a fait aboutir de nombreuses réformes, et il en a inscrit encore d'autres qui seront discutées.

Eh bien, ces réformes faites par le gouvernement de la République, par qui ont-elles été combattues ?

Par tous les représentants de ce parti de l'Action libérale dont se réclament les Mourguès, Phalip, Meulet, Bourdin, Cadiergues, Ayroles.

La Petite Gironde du 22 juillet qui n'est pas toujours gouvernementale est obligée de reconnaître que l'œuvre démocratique accomplie durant cette législature a été bonne.

Voici ce qu'elle écrit :

180 lois en une session

Qu'a fait la Chambre depuis les élections dernières ? Pas mal de besogne, si l'on en juge par quelques chiffres caractéristiques, quelques renseignements précis.

532 projets et propositions de loi ont été déposés ; quarante commissions ont été appelées à les étudier. Sur ces 532 projets de loi 214 émanaient du gouvernement, le reste des députés.

Voilà qui donne une idée de l'initiative ministérielle et parlementaire. Enfin et c'est là au bout du compte le point le plus intéressant à retenir sur 532 projets, 180 ont été votés. Cette même Chambre a voté le rachat de l'Ouest, actuellement pendant devant le Sénat ; la loi sur les enfants assistés, la loi qui réglemente l'exercice public du culte, le projet qui réorganise l'assistance judiciaire, la loi Dubief, à laquelle on doit le nouveau régime des aliénés ; la loi qui modifie la jurisprudence du divorce, celle qui abroge bon nombre des formalités relatives aux réunions publiques, enfin, la réorganisation du corps des officiers de marine et des équipages de la flotte, la limitation des saisies-arrêts sur les salaires, la situation légale des enfants adouctés, l'indemnité aux jurés. La réorganisation des services de couchage et d'ameublement des troupes, le fonctionnement des Conseils de prud'hommes, la réglementation des jeux, les droits des délégués mineurs, la limitation de l'usage du blanc de cèruse, la mise à la disposition de la femme mariée du salaire qu'elle gagne, la limitation à huit heures de la journée de travail dans les mines, le mouillage et le surcage des vins et, en dernier lieu, la libération de la classe 1903, ont fait l'objet d'autant de propositions finalement votées par la Chambre.

Enfin 40 questions et 310 interpellations ont été adressées au gouvernement. Certaines de ces interventions ont eu un retentissement particulier. Par exemple : celles qui eurent pour objet le repos hebdomadaire, la réorganisation de la magistrature, les fraudes, l'application de la loi de séparation, les événements du midi et la politique générale du cabinet.

Tel est le bilan de la session. Il est assez copieux.

Eh bien, nous le demandons à nouveau à tous les citoyens : quels sont ceux qui ont combattu toutes ces réformes que le peuple réclamait et attendait depuis si longtemps ?

Ne sont-ce pas ceux-là qui sont groupés aujourd'hui autour du sénateur panamitard, qui lui n'a groupé ces hommes, il n'en trouvait pas d'autres, que dans un but de haine, de vengeance contre les vrais républicains du Lot ?

C'est pourquoi aucune confiance ne peut être accordée à ces candidats pour lesquels le mot Républicain n'est qu'un pavillon qui cache une marchandise frelatée.

LOUIS BONNET.

FAUX RÉPUBLICAINS

C'est la main carrément posée sur le cœur, c'est avec des trémolos dans la voix, que devant les électeurs assemblés, M. Munin-Bourdin candidat au Conseil général à Castelnau, fait entendre ses plus grandiloquentes protestations de fidélité et de dévouement aux idées républicaines.

Au ton dont il débite son boniment, au geste dont il scande ses déclarations, il n'est pas un citoyen de bonne foi et non prévenu qui n'accorderait sa confiance à ce candidat.

Républicain ? Oh certes, oui, M. Bourdin le proclame ! Partisan des réformes démocratiques ? Il le dit assez souvent ! Mais si on lui demande de prouver son républicanisme il hésite et s'en va.

Eh bien, un fait entre mille, mais un fait tout récent nous donne la mesure de la confiance qu'on doit avoir dans le républicanisme du poupon du sénateur panamitard !

Dimanche, durant sa tournée électorale à travers le canton de Castelnau, soit-on par qui M. Munin-Bourdin, démocrate convaincu — oh combien ! — était accompagné et présenté aux électeurs de la section de St-Etienne notamment ?

Par M. DEPEYRE !

Or, M. Depeyre, nul ne l'ignore, dans le département du Lot et à Cahors où il habite est le représentant officiel du ROY !

M. Depeyre est un royaliste militant à la sincérité exemplaire duquel tous rendent hommage à Cahors.

C'est dire que si M. Depeyre a le droit absolu de prêter son appui à un candidat quelconque, il ne saurait

L'UNITÉ DE LA FRANCE

En présence d'intérêts économiques divergents, tels qu'il en existe, à peu près chez tous les peuples, entre les diverses fractions de leurs territoires, ce serait une exagération singulièrement regrettable que de trop insister sur de prétendues tendances séparatistes qui fort heureusement, n'existent sur aucun point de la France.

S'il fallait une preuve nouvelle de la non existence de ces tendances, nous la trouverions dans les protestations très vives et très indignées que, dans les régions les plus éprouvées par la crise viticole et par ses conséquences lugubres et trop prolongées, suscite tout aussitôt tout soupçon plus ou moins formulé à cet égard.

Il en est de même à la Chambre et au Sénat, de la part des représentants du Midi, si vives que soient leurs doléances et à quelque nuance d'opinion qu'ils appartiennent. Il faut les féliciter d'un tel sentiment et aussi s'en féliciter, au nom du présent et de l'avenir de la patrie française, une et indivisible, et qui doit plus que jamais le rester.

C'est là, on ne saurait trop le répéter, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sa sauvegarde et sa force, qui plus que jamais, lui sont nécessaires, en face du prodigieux développement pris par les nations voisines et concurrentes.

Que deviendrait notre pays divisé et morcelé ? Ne fut-ce point là à toutes les époques le rêve et le but des ennemis de la France, depuis le temps où Philippe Auguste triomphait à Bouvines, où Jeanne d'Arc délivrait Orléans jusqu'aux jours où l'on vit les cruel-

les défaites de la guerre de la Succession d'Espagne, mener jusqu'au bord de l'abîme la royauté de Louis XIV, qui y fut tombée sans la victoire de Denain, et plus tard la coalition européenne faire succéder aux triomphes de ce génie des batailles, si funestes à sa patrie, qui fut Napoléon, le désastre de Waterloo, au lendemain duquel, sans la division des alliés, Blücher fût parvenu à réaliser son rêve du partage de la France, conçu par Frédéric II, dont les héritiers nourrirent après Sedan, les mêmes espérances ?

Oui, plus que jamais, le devoir, le premier devoir de tout Français digne de ce nom, est de s'appliquer, pour sa part, si modeste soit-elle, à maintenir l'unité française dans toute son intensité et dans toute sa force. Si jadis elle nous fut nécessaire, ainsi que ce fut l'immortelle gloire de la Convention nationale de le proclamer, à cette heure elle nous est indispensable.

Autrefois, en effet, la France était entourée de peuples ayant une puissance et une population moindre que les siennes. Même sous Louis XV, qui contribua dans une si large mesure à son affaiblissement, elle était, à cet égard, la première, et de beaucoup.

Qu'on se souvienne de ce qu'étaient alors la Prusse, à peine née, les petits Etats de l'Allemagne divisés contre eux-mêmes, l'Italie qui n'était même plus une expression géographique, l'Espagne ruinée, l'Angleterre moins peuplée que la France, la Russie qui ne comptait guère, les Etats-Unis qui n'étaient pas encore nés à la vie autonome et libre et ne comptait alors que 2 à 3 millions de habitants, le Japon qui semblait un

être une garantie du républicanisme de ce candidat : au contraire !
M. Bourdin se moque donc des électeurs quand il ose affirmer ses sentiments républicains !
Et dire que tous les autres candidats patronnés par le sénateur chévard sont taillés sur le même patron.
Les électeurs peuvent avoir de la confiance qu'ils peuvent avoir dans le républicanisme que ces messieurs affichent aujourd'hui pour les besoins de la mauvaise cause qu'ils soutiennent.

LOUIS BONNET.

HISTOIRE DE CHEQUES

Le coup terrible porté à l'Épargne Française par l'affaire du Canal de Panama ne fut pas la seule aventure dans laquelle sombra l'honneur du sénateur Béral. Et puisque le « Journal du Lot » réédite cette histoire d'hier, pourquoi ne procède-t-il pas par ordre chronologique et pourquoi privé-t-il ses lecteurs des débuts du sire de Pechumet ?

Par l'audace des procédés, par sa cynisme supercherie, le sénateur Béral passa, d'un coup, maître en l'art de cambrioler un budget ; et il fallut longtemps à la Cour des Comptes pour découvrir le subterfuge qui permettait à ce sénateur de toucher en plus de son indemnité parlementaire huit mille quatre cents francs, tous les ans.

Dans la séance du 24 juin 1889, M. Le Provost de Launay interpella M. Yves Guyot, alors ministre des travaux publics, à propos de divers mandats, au nom de M. Decroissant, employé du ministère et s'élevant à 8.400 francs par an, mandats délivrés en faveur de M. Béral, sénateur, pour frais de mission concernant la législation des mines. Cette illégalité — nous sommes polis — remontait à 1884. La Cour des Comptes ne s'était point aperçue de cette dépense truquée parce qu'elle était mandatée au nom de Decroissant.

Depuis 1884 jusqu'en 1887, le sénateur Béral toucha 8.400 fr. par an pour les dites missions, qui ne donnèrent d'ailleurs naissance à aucun rapport de sa part.

8400 x 4 = 33600

Bien mieux en 1887, le sénateur Béral était nommé Inspecteur général des mines hors cadre, et il trouvait le moyen de faire remonter sa nomination à une date antérieure pour toucher davantage.

Cette interpellation fit grand bruit à l'époque et le ministre, qui d'ailleurs, défendit mollement le sénateur cumulant vit repousser à près de 100 voix de majorité, l'ordre du jour pur et simple. En fin de compte, l'ordre du jour Acharid fut adopté et Béral ne trouva dans la Chambre que 13 députés pour le soutenir.

Sa conduite fut flétrie par 426 voix. Le 25 juin 1889, le *Courrier du Lot*, organe bonapartiste, dans lequel écrivait régulièrement les réactionnaires les plus huppés, nous avons nommé MM. Pagès du Port, Munin-Bourdin, de Valon député, etc... paraissait et en manchette on pouvait lire en caractères flamboyants :

Les Tripatouillages de Béral sénateur du Lot

Dans cinq colonnes, l'auteur de l'article, vilipendait, stigmatisait, flétrissait la sangsue Béral.

On y lisait, *in extenso*, la note de la cour des comptes relative à cette affaire qui se terminait par ces mots : «... cette dépense doit être considérée comme effectuée sans crédits réguliers ».

Sans crédits réguliers ! L'Euphémisme est adorable ! on récapitulait ce que Béral ou sa famille coûtait à la République.

Il touchait :
Comme Sénateur..... 9.000
Comme ami de Decroissant..... 8.400
Comme victime de Décembre (Mme Béral)..... 1.200
Comme victime de Décembre (Mme Bergon)..... 1.200

Sans compter les nombreux bureaux de tabacs octroyés avec largesse à divers membres de la famille.

La presse parisienne et la presse française étaient remplies par le cas Béral-Decroissant, et Paul de Casagnac écrivait cette jolie boutade :

« Et quel nom que ce Decroissant !
Comme s'est trouvé et comme cela sent son trou à la lune. »

Un trou de près de 40.000 francs. Tels furent les débuts de ce sénateur dans sa carrière de... chévard ! Ce n'était malheureusement que les débuts ; il devait, quelques années après, couronner son œuvre et après s'être glorieusement repu des deniers publics, quand il se vit démasqué, déloge de son fromage, on put le voir engager les finances des particuliers dans l'aventure du Panama, et croquer hardiment les chèques qui amenèrent en Cour d'Assises...

(A suivre).

Cathary en correctionnelle ! Cathary acquitté !

On sait qu'à la suite d'un article de Cathary paru dans la *Dépêche* sur la trinité Béral-Rey-Bourdin, le curé de Frayssinet-le-Gélat légèrement effleuré dans cet article crut devoir intenter un procès en diffamation à Cathary.

Ce procès est venu lundi devant le tribunal correctionnel de Cahors.

Sur le banc d'inflamie sont assis Cathary rédacteur de l'article incriminé et Pouzols, gérant de la *Dépêche*.

M. Deyres, le distingué maître du barreau de Toulouse assista les accusés contre lesquels M. de Valon, ancien collaborateur non reconnu de la *Dépêche*, au nom du curé de Frayssinet-le-Gélat, requiert une condamnation.

La loi interdisant toute publicité au sujet des procès en diffamation, nous sommes dans l'obligation de ne pas donner le compte rendu de cette affaire qui avait attiré un nombreux public à cette audience.

Mais si nous ne pouvons donner en détail le compte-rendu de ce procès bizarre, qui ne s'expliquait en aucune façon, nous avons le droit de dire notre impression, celle du public.

Ce fut une belle audience, et certes, c'est avec délices que nous entendîmes l'éloquente parole de l'avocat de la *Dépêche*, M. Deyres.

Ah ! le sénateur Béral et ses compères peuvent être contents ! Ils ont été arrangés de la bonne façon.

A ce sujet, un incident assez violent fut soulevé par l'avocat du curé de Frayssinet-le-Gélat.

M. Deyres, avec une ironie et un à propos parfaits, souligna par l'approbation unanime de l'auditoire, rappelait la partie peu glorieuse du passé du sénateur panamitarde, lorsque M. de Valon l'interrompit violemment en déclarant que lui se faisait le défenseur de cet « honorable » (sic) sénateur ! et qu'il protestait contre les paroles de M. Deyres.

Un avoué qui fut conseiller municipal radical (?) de Cahors crut devoir s'associer à cette protestation, en criant : « Il n'est pas coupable ! » Il, c'est le sénateur Béral !

M. le président du tribunal rappela au calme ces messieurs et M. Deyres en quelques phrases d'une belle éloquence sut mettre les choses au point et prouver au milieu des sourires de l'auditoire le ridicule de la protestation.

Notons également le passage de la plaidoirie de M. Deyres relativement à notre confrère Cathary, dont il fit un sincère éloge. Cathary, dit-il, est de tous les collaborateurs de la *Dépêche* un des plus estimés par la direction du journal, qui apprécie le talent vigoureux de son collaborateur.

Enfin M. Deyres, après une discussion très serrée, conclut sa magnifique plaidoirie en demandant le relaxe de Cathary et Pouzols.

Le tribunal après quelques minutes de délibération, rend son jugement aux termes duquel Cathary et Pouzols, ne sont retenus sur aucun chef de la plainte (diffamation et injures) et sont relaxés.

La partie adverse est condamnée aux dépens.

Ce jugement est accueilli avec satisfaction par tous les gens de bonne foi qui avaient compris dès l'ouverture de l'audience que ce procès n'était pas justifié et qu'il était simplement une manœuvre de plus tentée par la méchante coterie.

LOUIS BONNET.

Lycée Gambetta

M. Vidal est nommé professeur de 1^{re} au Lycée de Limoges. M. Percherancier est nommé chargé de Cours de 6^e au Lycée de Guéret.

La rentrée des troupes

Paris, 22 juillet. — A la suite d'un entretien entre le président du conseil et le général Picquart, il a été décidé de réduire un peu l'effectif des troupes en ce moment à Narbonne. Un certain nombre de mutations vont être effectuées dans les départements du Midi où sévit la crise viticole, cela permettra de rendre des garnisons à un certain nombre de villes de la région qui avaient été dégarnies, notamment Tulle, Rodez, Montauban et Cahors.

Cette nouvelle que publient les journaux de ce jour réjouira les commerçants de notre ville auxquels l'absence du régiment portait un gros préjudice.

La population Cadurcienne en saura certainement gré à son dévoué maire, M. le docteur Darquier, qui on le sait, prit l'initiative d'une démarche à faire auprès des pouvoirs publics pour tous les maires des villes intéressées, pour le renvoi des troupes dans leurs garnisons respectives.

Dernière heure

NOS SOLDATS

Le Commandant du 1^{er} Corps a informé télégraphiquement M. le Préfet du Lot que le 7^e de ligne réintégrera incessamment sur ordre du ministre la garnison de Cahors par voie ferrée.

Association Générale des Sous-Agents des Postes et Télégraphes

GRUPE DE CAHORS

Dimanche, 14 juillet une réunion des Sous-Agents des Postes et des Télégraphes a eu lieu cette année à Figeac dans une des salles de l'Ecole maternelle des garçons : une centaine de Sous-Agents, venus de tous les points du département y assistaient. Avant l'ouverture de la séance M. Costant, receveur à Figeac, délégué de M. le directeur, après avoir serré la main à tous les Sous-Agents a prononcé une allocution très applaudie dans laquelle il a rendu hommage au dévouement sans bornes des Sous-Agents et à la bonne marche de leur Association. M. Costant a été l'objet de vives acclamations.

M. le receveur ayant pris congé au milieu des applaudissements, le secrétaire du groupe ouvre la séance et constitue le bureau.

Président M. Castellan, brigadier facteur ; assesseurs, MM. Lafage, facteur-receveur à Montet et Bouxal et Malet, facteur rural à Gramat.

Le camarade Réal, secrétaire du groupe, prend la parole pour rendre compte de son mandat et remercie ensuite, les camarades d'être venus en si grand nombre à cette réunion. Je désire leur dit-il, que ces réunions se perpétuent de plus en plus pour apprendre à nous connaître, à nous aider, à nous aimer.

Le camarade Réal a été vivement acclamé.

Le procès-verbal a été voté à l'unanimité.

On procède ensuite à l'élection pour le renouvellement du Secrétaire-Président et du Trésorier-Receveur : a été réélu à l'unanimité, Réal, gardien de bureau à Cahors par 154 voix, et ensuite le camarade Castagné, facteur receveur à Arcambal par 138 voix. On procède à l'élection des deux candidats pour le congrès de 1907 : après une discussion assez vive on passe au vote secret, ont été élus :

Calméjane facteur rural à Figeac, 127 voix et Gary facteur receveur à Gignac, 98 voix.

La séance s'est terminée au milieu du plus vif enthousiasme.

LE BANQUET

A l'issue de la réunion, les sous-agents se sont rendus au banquet qui a eu lieu à l'hôtel du Pont-d'Or, sous la présidence de M. Boissonnade sous-préfet de Figeac : à la table d'honneur avaient pris place MM. Costant, receveur des Postes de Figeac, délégué de M. le Directeur des Postes du Lot, Longueuch, Conseiller général de Figeac, l'Adjoint au Maire de Figeac, Béral, secrétaire du groupe, Castané, trésorier, Castellan, brigadier facteur et Estanié, facteur des télégraphes.

Le menu fut excellent et fort goûté de tous les convives : la plus grande gaieté ne cessa de régner durant tout le repas. Au dessert, le camarade Estagnié, facteur des télégraphes à Figeac, a remercié les invités et il fit ressortir les avantages, le développement et l'utilité de l'Association.

« Je lève mon verre, Messieurs, dit-il, au premier magistrat de la République, à son représentant assis parmi nous, à nos chefs qui représentent ici M. le Ministre, M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, M. le Directeur des Postes du Lot et à notre chère Association. » Ces dernières paroles ont été couvertes par des applaudissements prolongés, puis ensuite des discours ont été prononcés par MM. le Receveur des Postes de Figeac, M. l'adjoint au Maire de Figeac, M. Longueuch, conseiller général à Figeac.

M. le sous-préfet de Figeac après avoir remercié les sous-agents des Postes dont le dévouement aux institutions républicaines est connu du gouvernement, les assure que ce dernier s'efforcera de réaliser leurs légitimes revendications, en tenant compte des nécessités budgétaires ; il leur demanda de se joindre à lui pour porter la santé de M. Fallières, président de la République et il boit à la santé de la belle association des sous-agents des Postes. De vifs applaudissements accueillent ces excellentes paroles et une chaleureuse ovation est faite au distingué et sympathique sous-préfet de Figeac.

Après cette soirée de discours, le camarade Réal, secrétaire du Groupe, remercie MM. le sous-préfet, le Receveur des Postes, Longueuch, conseiller général, l'adjoint au Maire de Figeac d'avoir rehaussé par leur

présence ce modeste banquet des sous-agents des Postes et les assure au nom du Groupe que tous sont toujours dévoués à leurs devoirs professionnels, respectueux envers les chefs et d'un attachement inébranlable au gouvernement républicain. Vifs applaudissements.

Le banquet ayant pris fin, la séance fut levée aux cris de vive la République démocratique et sociale.

Au cours de la fête, les sous-agents adressèrent à M. le sous-Secrétaire d'Etat, le télégramme suivant :

« Les membres du Groupe Quercynois des Sous-Agents des Postes et Télégraphes, réunis en assemblée générale le 14 juillet à Figeac, adressent à M. Barthou, ministre et à M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat, l'assurance de leur entier dévouement à leur devoir professionnel et de leur attachement à la République démocratique et sociale. »

Le Secrétaire, RÉAL ».

M. le Sous-Secrétaire d'Etat a répondu par le télégramme suivant :

« Sous-Secrétaire d'Etat Postes et Télégraphes et Secrétaire Groupe association générale Sous-Agents Figeac. Très vivement touché de votre adresse de sympathie, je vous prie d'agréer pour vous et votre association l'assurance de mes sentiments les meilleurs. »

SIMYAN ».

Contributions indirectes

L'Officiel publie le relevé par département de la statistique mensuelle des quantités de vins enlevés de chez les récoltants et des stocks restant chez les marchands de vins pendant le mois de juin 1907.

Voici pour le Lot, les résultats de cette statistique :

Quantités de vins sortis des chais des récoltants : 15.884 hectolitres.

Antérieur depuis le commencement de la campagne (1^{er} septembre 1906) : 162.607 hectolitres.

Total : 178.491 hectolitres.

Stock commercial à la fin de juin : 10.786 hectolitres.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 18 au 20 juillet 1907

Naissances

Lescale Marie-Henriette, (Maternité).

Publications de Mariage

Bénays Albert, propriétaire et Gailard Pelagie, s. p.
Bourthoumiou Paul-Joseph, instituteur et Jouffreau Jeanne-Marie-Henriette institutrice.

Mariages

Bétaillé Pierre-Paul, employé de commerce et Guignes Dalila, repasseuse.

Coudere Germain, cultivateur et Bru Marie-Louise, lingère.
Pons Pierre, cultivateur et Barthe Marceline s. p.
Guitard Louis, confiseur et Dalet Eugénie, tailleur.

Décès

Fontanel Pierre boucher 59 ans, place des Petites Boucheries, 12.
Ségué Jérôme, typographe, 32 ans, célibataire, rue des Trois Baudus.

Brousse Jean, tisserand 47 ans, Hospice.
Fournié Etienne, cultivateur, 64 ans, aux Junies.

Delpérié Julie, épouse Marcellac, 33 ans, s. p. place Galdemar.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 22 juillet, 1 h. 37 s.

Le nouveau sous-secrétaire d'Etat

M. Maujan, le nouveau sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur a pris dans la matinée possession de ses nouvelles fonctions au ministère de l'intérieur.

Tirage d'obligations

Au tirage de la ville de Paris 1892, le numéro 562.344 gagne 100.000 francs.

En Co.ée

L'ordre est complètement rétabli à Séoul grâce aux troupes japonaises.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 23 juillet, 1 h. 50 s.

Au Conseil supérieur de la Guerre

Il n'y a aucune nouvelle officielle permettant de confirmer les démissions du conseil supérieur de la guerre des généraux Michal, Metzinger ; mais nous croyons savoir que le général Metzinger manifestait depuis 3 semaines son intention de démissionner pour raisons de santé.

Nous ajouterons que le général Michal qui était le collaborateur du général Hagron peut avoir l'intention de le suivre dans la retraite.

AGENCE FOURNIER.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Cahors (Sud)

M. Mazières adresse aux électeurs la profession de foi suivante :

Mes Chers Concitoyens,
Le Comité radical n'ayant désigné pour vous représenter au Conseil d'arrondissement, je viens de nouveau, avec la plus entière confiance, solliciter vos libres suffrages.

Depuis 6 ans que je suis votre mandataire, vous avez pu me voir à l'œuvre ; vous savez aussi que pendant les 26 années que j'ai passées à la Mairie de Cahors, je n'ai marchandé ni mon temps ni ma peine pour la défense des intérêts de mes Concitoyens et aussi pour la défense du drapeau de la Démocratie.

Mon passé vous garantit l'avenir. Mon programme n'a pas changé : Républicain Radical, avec vous je veux une République vraie, c'est-à-dire une République de réformes et de progrès.

Je suis partisan des réformes actuellement soumises au Parlement, principalement l'impôt global et progressif sur le revenu, qui amènera plus d'équité, plus de justice dans la répartition des impôts et des diverses charges, — et les retraites pour les travailleurs de la ville et des champs.

J'approuve la création de Syndicats des cultivateurs et de banques agricoles et je demande que les Chambres votent d'urgence des lois protectrices de l'agriculture, sans le précieux concours de laquelle une Nation ne peut pas vivre.

Je m'emploierai de mon mieux à soutenir les revendications des planteurs de tabac. Par mes votes et dans la mesure de mes moyens, je ferai un pressant appel à la bienveillante attention et au concours financier des divers pouvoirs publics.

Je déplore les événements du Midi et j'approuve hautement l'initiative prise par l'honorable Maire de Cahors, tendant surtout à faire cesser le préjudice causé aux villes et aux campagnes de notre région par l'absence de leurs régiments. Dans cette pénible circonstance, je suis heureux de rendre un public hommage à nos sages et vaillants populations du Lot qui, dans des temps autrement malheureux, malgré les orages, les cyclones et la phylloxéra dévastateur, en un mot malgré la misère noire, ont lutté froidement et avec courage contre cette ruine et donné à la France, leur Patrie bien-aimée, jusqu'au dernier sou de leur pénible labeur.

En résumé, bien que le Conseil d'arrondissement pèse peu dans notre rouage administratif, j'emploierai tous mes efforts à vous être utile en me faisant l'ardent défenseur de vos droits et l'interprète de vos désirs et de vos besoins.

Si j'ai l'honneur d'être encore votre élu, c'est à vous servir comme par le passé que je mettrai mon plus entier dévouement.

Aux Urnes. — Pas d'abstention. Vive la République Radicale.

A. MAZIÈRES,

Ancien adjoint au Maire, président du Conseil d'arrondissement sortant.

Labastide-Marnhac

La candidature de M. Mazières, conseiller d'arrondissement sortant, a été accueillie avec la plus grande joie par la population de notre commune, où M. Mazières compte de nombreux amis.

De reste, dans toute les communes du canton sud de Cahors, la candidature de M. Mazières recueille l'approbation de l'immense majorité des électeurs, qui le 28 seront heureux d'affirmer leur sympathie au candidat radical, M. Mazières.

Cahors (Nord)

M. le D^r Gélis adresse aux électeurs la profession de foi suivante :

Mes chers Concitoyens,

Le Comité Républicain Radical, à l'unanimité de ses délégués, m'a fait le très grand honneur de me désigner pour prendre en main la défense de vos intérêts et de vos revendications.

Il y a 6 ans, par une majorité imposante, vous m'avez élu votre représentant au Conseil d'Arrondissement. C'est parce que j'ai conscience d'avoir fidèlement rempli le mandat que vous m'avez confié que je viens vous en demander le renouvellement.

Mon programme est celui du Parti Radical, c'est le même qui vous a conduits il y a 6 ans à la victoire.

Vous savez qu'en toute occasion j'ai défendu les intérêts du Canton et appuyé les revendications légitimes de vos communes.

Les viticulteurs, comme les planteurs de tabac, savent qu'ils n'ont jamais en vain fait appel mon dévouement, à mon appui, et que je leur ai donné en maintes circonstances, couronnées de succès, mon concours le plus absolu.

Une partie du programme que je vous soumettais est actuellement réalisée.

Pour la ville de Cahors, et principalement pour le Quartier-Nord, j'appelle la réalisation d'un projet d'Avenue de la Gare, mettant celle-ci en rapport plus direct avec la partie Nord de la ville. Ce projet est sur le point d'aboutir. Vous savez que les travaux vont être donnés incessamment à l'adjudication.

Parmi les principales réformes demandées par le Parti Radical, plusieurs ont été votées par le Parlement : la loi sur le service militaire, les associations, l'enseignement, l'assistance aux vieillards et aux infirmes, la séparation des Eglises et de l'Etat.

Partisan du progrès et des réformes, je suis, comme je le disais il y a 6 ans, séparé des collectivistes sur le principe de la propriété individuelle que j'en-

tends maintenir tandis qu'ils prétendent la supprimer. Mais je n'en suis pas moins passionné, ni moins résolu pour assurer et hâter l'évolution qui doit réaliser l'amélioration du sort de la Démocratie qui peine et qui travaille. C'est ainsi que je suis partisan des Retraites Ouvrières, qui mettront l'ouvrier de la ville et de la campagne à l'abri du besoin et assureront aux travailleurs le pain de leurs vieux jours.

Sur le terrain économique, j'estime qu'il est temps d'aboutir et que l'impôt ne doit plus être une lourde charge pour les plus faibles et un poids léger pour les plus forts. Il faut que la Réforme fiscale soit énergiquement poursuivie, et qu'on introduise dans les Impôts directs cette progression qui frappera véritablement tous les revenus du capital, allègera les revenus du travail, demandera davantage au superflu, moins à l'utile, et rien au nécessaire, à l'indispensable.

Cet Impôt établi sans vexation ni inquisition, sera un soulagement pour la propriété foncière et pour l'agriculture qui dans ce moment-ci je parle pour le Lot, a bien droit, par son attitude calme, confiante dans son travail et dans son infatigable énergie, à la vigilante protection des Pouvoirs Publics.

Citoyens,

Profondément imbu des Principes de Liberté, de Justice, de Solidarité Sociale et de Progrès, je suis également opposé à toute idée de réaction, comme à toute idée d'anarchie. Je veux le respect des lois que le Peuple par ses représentants, s'est librement données.

Si vous voulez que la République accomplisse les Réformes politiques, économiques et sociales que la Démocratie attend d'elle ;

Si vous voulez qu'elle soit le régime de travail, d'économie, de prospérité et d'émancipation matérielle et morale que souhaite le pays, le régime de Solidarité et de Justice que réclament les déshérités, accomplissez votre devoir. Allez aux urnes avec confiance, et votez pour celui qui se réclame du parti, qui a su fonder, défendre et développer la République.

Vive la République Démocratique et Sociale !

D^r Maurice GÉLIS.

Espère

Tournée électorale

Dimanche, le docteur Gélis, candidat au conseil d'arrondissement dans le canton nord de Cahors s'est rendu, accompagné par M. le docteur Darquier, maire de Cahors, à Espère.

Reçu par tous les membres du Comité radical qui lui ont fait un chaleureux accueil, M. le docteur Gélis a développé son programme politique.

Plus de 50 électeurs présents à cette réunion ont vivement applaudi les explications du candidat radical auquel ils ont promis leur concours le plus absolu.

M. le docteur Gélis est assuré d'une grosse majorité dans la commune d'Espère.

En rentrant à Cahors, M. le docteur Gélis s'est arrêté quelques instants à Mercuès où il a vu plusieurs amis qui l'ont assuré de leur sympathie.

Limogne

Election au conseil général

Huit jours à peine nous séparent des élections cantonales. Il paraît que trois candidats se trouvent en présence.

L'honorable M. Coudere, conseiller sortant, auquel on ne peut rien reprocher, que d'être trop bon, même pour ses adversaires les plus acharnés.

M. de Vauzelles, industriel, est aussi candidat.

Il est très sympathique, donne beaucoup aux pauvres et par son industrie fait gagner beaucoup aux ouvriers de la région, mais sa politique l'empêcherait, dans le cas où il serait élu, de rendre aucun service à notre canton.

Reste M. Phalip du Bassinet, notaire à Limogne, candidat choisi par l'Action libérale.

C'est un étranger à notre canton de lui, nous ne pouvons pas en dire autant que de Vauzelles.

Ce monsieur a acheté l'ancienne étude de M. Pradines, non pour nous donner à vivre, pauvres ouvriers paysans, mais croyant au contraire y faire sa fortune.

Cette dernière n'arrivant pas aussi vite qu'il l'aurait voulu, c'est dans la politique qu'il veut décrocher la timbale. Oh ! quand ce ne serait qu'une justice de paix, paraît-il.

Radical, avant de venir parmi nous et n'ayant pu rien obtenir, il s'est dit : changeons le fusil d'épaule, voir si cela ira mieux.

En 1904 il est candidat au Conseil d'arrondissement contre l'honorable D^r Arrondissement. Un deuxième tour de scrutin étant nécessaire, il se rend chez M. de Vauzelles, le prie et le conjure de vouloir bien voter et faire voter ses amis pour lui afin, disait-il, de sauver non seulement le canton, mais la France entière d'un désastre et laissant la promesse formelle à M. de Vauzelles qu'il le soutiendrait lui et ses amis au Conseil général en 1907 et qu'on le laisserait seul candidat.

Il voulait coûte que coûte gravir le premier échelon de la vie politique.

Elles sont loin aujourd'hui ces promesses d'antan.

En regardant le travail de ces braves électeurs faisant partie du Comité d'Action libérale qu'il a créé, et fin octobre 1906, il réunissait cette douzaine d'amis pour se faire proclamer seul candidat au Conseil général.

Il connaissait le résultat avant la réunion. Malin va !

me semble que vous avez fait une promesse à M. de Vauzelles.
— Ah ! oui, répond alors notre arriviste, si le Comité l'avait désigné...
— Qu'auriez-vous fait si le Comité avait désigné M. de Vauzelles ? Est-ce que vous n'auriez pas été candidat ?
— Oh ! ça, on aurait vu.
Ce qu'il fait pour M. de Vauzelles, il le ferait pour nous, si nous avions le malheur de l'envoyer siéger au sein du Conseil général.
Aussi chers amis, qui êtes comme moi des ouvriers des champs, votons pour des hommes franc et loyal qu'est M. Couderc, avec lui nous avons un grand appui pour nos justes réclamations et sachons le conserver.
Renvoyons M. Phalip faire du radicalisme chez lui.

Un paysan.

Saint-Pantaléon

L'officier de santé Fabre, le tombeau de Bérat brigue de nouveau le siège de Conseiller général.
Ce politicien à large envergure, se targuant il y a douze ans d'avoir débarrassé notre canton du panamitar.
Aujourd'hui les temps sont bien changés et le même Fabre ose se présenter à nos suffrages, estampillé par celui qu'il avait naguère vigoureusement vilipendé.
Ce citoyen sans vergogne ne se gêne pas pour fouler aux pieds ses anciennes convictions politiques et s'allier avec ses vieux ennemis de la veille, afin de décrocher le mandat de Conseiller général.
Les électeurs du canton de Montcuq, ne se laisseront pas tromper et ils ne voudront à aucun prix être dupes des combinaisons lâches et hypocrites de la gent cléricale qui, sous le masque républicain, cherche à strangler les institutions que le peuple s'est librement données.
Le courant de sympathie dont jouit M. Bénays, candidat du bloc républicain, nous est un sûr garant du succès fiscal et du complet écrasement de la réaction dans notre canton.
Le 28 juillet sera un triomphe de plus pour l'idée républicaine et les électeurs feront une œuvre saine en laissant de côté l'officier caméléon Fabre et en votant en masse pour le porte-drapeau de la démocratie.

Luzech

Mes chers concitoyens,

Voici 6 ans qu'au Conseil général du Lot je défends, en même temps que vos intérêts économiques, le programme hardiment radical au bas duquel nous avons apposé, côte à côte, nos signatures.
Voici six ans que je m'offris, pour la première fois, à vos libres suffrages ; six ans que, parti d'une rive opposée, je fis, devant vous, acte de foi républicaine, d'une foi républicaine d'autant plus inébranlable qu'elle est en vérité la fille consciente de ma Raison et de ma Raison seule.
Or, depuis six ans, vous ai-je bien servi ?
C'est à vous de répondre.
Pour ma part j'attends votre verdict avec sérénité et belle humeur !
Devant le Tribunal, dont vous êtes les juges, je comparais, en levant bien haut la tête et bien haut le regard.
Qui que vous soyez, en effet, amis ou adversaires, vous n'avez pas le droit de dire ni que j'ai surpris votre bonne foi, ni que j'ai trahi mes engagements.
Vous m'avez confié un mandat : je crois l'avoir loyalement rempli.
Pourquoi, au nom de qui, au nom de quoi, me chasseriez-vous donc aujourd'hui ?

Je fais appel à la logique et au bon sens des Républicains, des Républicains de principe et leur dis : « Je vous apporte maintenant des actes et non des promesses ; ces actes vous ont-ils plu ? »
Je vous apporte mes votes, ces votes vous ont-ils plu ?
Ou non, peu m'importe d'ailleurs ! Je ne préoccupe moins, en effet, de savoir si je plais, que de savoir si j'obéis vraiment à ma conscience et si j'agis en Républicain.
Or, la certitude que j'ai toujours agi en Républicain me suffit.
Au surplus, qu'il soit bien entendu que je ne renie rien de ce que j'ai dit, que je ne regrette rien de ce que j'ai fait, que je ne rétracte rien de ce que j'ai voté. Voilà pour hier et voici pour demain !
Toujours en avant dans l'ordre, mais résolument, j'appuierai toute manifestation de nature à affirmer la prépondérance absolue, définitive, sans équivoque, de l'Etat laïque. Je resterai l'ami fidèle de la Liberté, de la Liberté de conscience et de toutes les Libertés compatibles avec les institutions Républicaines que la France s'est librement choisies.
Je rappellerai aux pouvoirs publics que la discussion de l'impôt global et progressif sur les revenus, qui dégrèvera la terre, doit se poursuivre, dès la rentrée, sans ajournement avoué ou déguisé ; c'en est assez d'attendre !
Je rappellerai encore que le rachat des grandes compagnies nous a été promis, et, qu'après avoir tant parlé, il faut agir enfin.
Je rappellerai, en outre, que les tout petits et les tout vieux ont droit, également, à la sollicitude attentive et agissante de la République, qu'ils fortunent ou qu'ils ont fait. Il y a trop de fonctionnaires. Si les petits traitements méritent qu'on les relève, les gros traitements méritent qu'on les réduise. Je le demanderai.
Pour les premiers, l'assistance à l'enfance ; pour les seconds les retraites ouvrières, qu'ils soient travailleurs des champs ou travailleurs des villes.
En ce qui concerne enfin nos intérêts départementaux, je continuerai à réclamer la plus stricte économie dans nos finances.
Je m'emploierai à obtenir le développement de notre réseau vicinal et l'amélioration des chemins déjà existants.
Avec les planteurs de tabac, je deman-

derai, de nouveau, tous les ans, sans me lasser et jusqu'à complète satisfaction, que les experts soient nommés par les planteurs eux-mêmes.
Quant à nos vignes, vous n'avez, sans doute, pas oublié que, l'an dernier, prévoyant déjà la crise économique dont souffre actuellement le Midi, j'eus l'honneur de faire adopter, par le Conseil général du Lot, une motion invitant le Parlement à autoriser enfin la distribution à chacun de nos jeunes soldats d'un quart de vin par jour.

Electeurs,
J'ai conscience de n'avoir jamais menti à mes engagements et de n'avoir jamais négligé vos intérêts.
J'ai été un serviteur fidèle. Vous serez des maîtres justes.

Electeurs,

J'ai conscience de n'avoir jamais menti à mes engagements et de n'avoir jamais négligé vos intérêts.
J'ai été un serviteur fidèle. Vous serez des maîtres justes.

Electeurs,

J'ai conscience de n'avoir jamais menti à mes engagements et de n'avoir jamais négligé vos intérêts.
J'ai été un serviteur fidèle. Vous serez des maîtres justes.

Electeurs,

J'ai conscience de n'avoir jamais menti à mes engagements et de n'avoir jamais négligé vos intérêts.
J'ai été un serviteur fidèle. Vous serez des maîtres justes.

J'ai conscience de n'avoir jamais menti à mes engagements et de n'avoir jamais négligé vos intérêts.
J'ai été un serviteur fidèle. Vous serez des maîtres justes.

J'ai conscience de n'avoir jamais menti à mes engagements et de n'avoir jamais négligé vos intérêts.
J'ai été un serviteur fidèle. Vous serez des maîtres justes.

J'ai conscience de n'avoir jamais menti à mes engagements et de n'avoir jamais négligé vos intérêts.
J'ai été un serviteur fidèle. Vous serez des maîtres justes.

Cajarc

Election au Conseil général

Depuis le 15 juin le Quercinois s'en prend dur aux hommes politiques de notre arrondissement. Cet organe ne peut digérer que l'union se soit faite entre républicains et sous la signature de Jean de Laplagne, lequel n'est pas même de notre arrondissement, il attaque nos représentants honorables MM. Bécays, Loubet et Larnaudie.
Il ne trouve pas naturel que notre sympathique député se déplace pour accompagner notre conseiller général dans ses tournées électorales, on lui reproche d'avoir quitté certains débats à la Chambre pour s'occuper de notre élection cantonale.
Ce qui est mauvais pour notre député est tout naturel pour le protégé de M. Bourdin lequel, avec les félicitations du Quercinois, est allé dans un canton voisin prêcher l'union au parti réactionnaire.

A en croire ces messieurs du Quercinois, il n'y aurait que le trio Bérat Rey et Bourdin qui auraient le droit de s'occuper des élections dans le département.
Sachez, mon cher Jean de Laplagne, que nous n'avons aucun compte à tenir des hommes qui, comme vous, ne marchent que par intérêt, lequel étrange à notre arrondissement, méconnaissent complètement l'esprit de notre canton.
Malgré votre campagne, tous les électeurs se grouperont le 28 sur le nom de M. Larnaudie, lequel a marché sans défaillances et dont tout son concours est assuré à tout dévouement.

On laissera de côté le banquier Bramel, lequel ses intérêts de banque sont en contradiction avec les intérêts des paysans.
M. Bramel ne peut que soutenir la finance et M. Larnaudie comme par le passé soutiendra nos intérêts à nous paysans agricoles.

Un paysan.

Gourdon

Election au Conseil Général

Nous sommes heureux de pouvoir publier ci-dessous, la belle profession de foi de l'excellent Dr Fontanille, maire de St-Projet, qui est candidat à l'élection cantonale du Conseil général dans le canton de Gourdon.
Nous ne doutons pas que par son passé et la fermeté de ses déclarations nettement radicales il ne rallie toutes les voix républicaines du canton de Gourdon.

Tous les républicains sincères tiendront à honneur de prouver, une fois de plus, que notre canton marche toujours à l'avant-garde démocratique.

Chers Concitoyens,
Candidat aux élections du Conseil général pour le canton de Gourdon, je me réclame, en politique, du parti radical et j'en accepte intégralement le programme.

J'estime, en effet, que la République, malgré le service obligatoire et la loi de deux ans, malgré la gratuité et la laïcité de l'enseignement primaire, malgré les lois d'assistance, est encore loin d'avoir réalisé les espérances que la Démocratie fonde sur elle.

Ces espérances, très brièvement, je les résume :

Au point de vue administratif : guerre au népotisme, au favoritisme ; diminution du nombre des fonctionnaires ; réduction de l'indemnité parlementaire ; large décentralisation donnant aux assemblées départementales et communales des pouvoirs plus étendus et une autonomie plus grande ;

Au point de vue militaire : comme complément à la loi de deux ans, suppression des vingt-huit et des treize jours ;

Au point de vue religieux : liberté absolue de conscience ; et, dans ce but, « l'Eglise libre dans l'Etat libre et souverain » ;

Au point de vue judiciaire : réforme de la procédure et comme conséquence diminution des frais de justice ;

Au point de vue de l'instruction : large place à l'enseignement professionnel et agricole ; gratuité de l'enseignement à tous les degrés, permettant à toutes les intelligences de se manifester ;

Au point de vue agricole : abolition des prestations, suppression complète de

l'impôt foncier, institution du crédit agricole sur de très larges bases ;

Au point de vue social : établissement des retraites ouvrières, extension des lois d'assistance, réalisant l'achèvement ininterrompu et progressif vers cet idéal de toute société moderne : la solidarité humaine.

Et pour réaliser ces réformes et créer les ressources nécessaires, transformation complète de notre système fiscal en inscrivant à sa nouvelle base l'impôt global et progressif sur le revenu.

Mais le mandat de Conseiller général n'est pas seulement un mandat politique, il est encore et surtout un mandat d'affaires. A cet égard, je désire : le développement de notre réseau vicinal ; une répartition équitable de notre impôt mobilier ; une gestion parcimonieuse des finances départementales.

Enfin, au point de vue local, je suis partisan résolu de la création d'un Magasin temporaire pour la livraison des tabacs.

Electeurs,
Vous me connaissez tous : et si, être en contact permanent avec vous, pour que vous puissiez m'exprimer vos désirs, m'indiquer vos besoins, contrôler mes actes ; si, apporter un désintéressement absolu, une indépendance complète, un dévouement sans bornes à la sauvegarde de vos intérêts, constituent à vos yeux des titres suffisants pour mériter votre confiance, vous le prouverez en m'accordant vos suffrages.

Dans tous les cas, quelle que soit l'issue de la lutte, demain comme aujourd'hui, vous me trouverez toujours au premier rang pour la défense de nos idées communes, et toujours prêt à vous être utile dans la mesure de mon intelligence et de mes moyens.

D. FONTANILLE,

Maire de Saint-Projet.

Payrac

M. Paul Margis, maire de Payrac, adresse aux électeurs la circulaire suivante :

Mes chers concitoyens,
Sollicité par un grand nombre d'entre vous de poser ma candidature au Conseil général, j'ai cru devoir accepter moins par ambition personnelle, que pour la satisfaction de servir ainsi nos intérêts communs. Ma première pensée sera un hommage rendu à mon honorable ami M. Iscard qui son grand âge empêche de vous demander le renouvellement de son mandat, qu'il a fidèlement rempli pendant 18 ans. En votre nom, je lui exprime notre reconnaissance pour les services qu'il a rendus à la République et au canton de Payrac.

Mes chers concitoyens,
Je suis de ceux qui estiment que les questions économiques et d'intérêt local doivent primer chez le conseiller général, les préoccupations politiques.

Pour ma part, si vous m'honorez de vos suffrages, je n'aurai, en entrant au Conseil général de souci plus constant que celui de la défense des intérêts cantonaux et départementaux.

Partisan d'une sage administration financière, je me préoccuperais de rechercher toutes les économies compatibles avec la bonne marche des services publics.

La question vicinale qui, pour nous tous, est une question primordiale, fera l'objet de mes incessantes préoccupations. — Nos chemins sont en effet en mauvais état. Je m'emploierai à assurer à la fois leur amélioration, leur entretien et leur développement.

Le canton de Payrac compte un nombre assez important de planteurs de tabac. Pour leur donner plus de garantie contre l'arbitraire administratif, je demanderai que les experts soient à l'avenir désignés par les planteurs eux-mêmes.

Republicain radical, n'ayant à me reprocher aucune compromission, mon passé répond de l'avenir.

Partisan résolu de toutes les libertés je suis respectueux de toutes les croyances.

L'armée doit rester, il ne faut jamais l'oublier, la sauvegarde de notre indépendance. Nous la voulons forte, disciplinée et respectueuse des institutions républicaines.

Je m'associerai sans hésitation, aux réformes susceptibles d'apporter une amélioration réelle au bien-être public. Il n'y en a pas à mon avis, de plus urgente que celle qui tend au dégrèvement de l'impôt foncier, dont bénéficieront les plus intéressants des travailleurs ; c'est pourquoi j'appuierai toute motion susceptible de hâter le vote d'un impôt sur le revenu dont le produit assurerait effectivement ce dégrèvement.

Cette question, très délicate, très difficile à résoudre, exige le concours de toutes les capacités et de toutes les bonnes volontés. Pour en trouver la solution, il faut mettre fin à nos divisions de partis, faire cesser les luttes personnelles, faire appel aux sentiments élevés de justice et de solidarité sociale. Unir enfin tous nos efforts pour vaincre les égoïsmes qui s'y opposent.

Mes chers concitoyens,
Si vous m'envoyez siéger à l'assemblée départementale, c'est animé de cet esprit de justice et de solidarité, que je mettrai au service de nos intérêts communs, ma bonne volonté, mon expérience des affaires et les influences dont je puis disposer.

Vous me trouverez tous les jours accueillant et heureux de vous être utile.

J'ajoute que pour établir entre nous des relations plus étroites et me permettre d'apprécier plus exactement les besoins de nos communes, je réunirai, avant chaque session, vos mandataires naturels, c'est-à-dire mes collègues les maires du canton.

Vous aurez ainsi l'assurance que mes actes n'auront d'autre but que l'intérêt général, puisque vos élus en auront été les inspirateurs.

Vive la France ! Vive la République !

Paul MARGIS,

Maire de Payrac.

Salviac

Etant en pleine moisson, notre foire n'a pas eu l'importance habituelle, nos cultivateurs étant retenus par ce travail ; néanmoins il s'est traité quelques affaires sur les bœufs gras et les attelages ; les moutons gras se sont tous vendus malgré la pénurie d'acheteurs en gros.
Les oisons apportés en quantité se sont tous vendus dans les prix de 6 à 9 francs la paire suivant grosseur ; la volaille valait 2 fr. Je kilog, elle a été vite enlevée ; beaucoup de jardinage écoulé à des prix moyens.

Notre député avait profité de la foire pour venir, accompagné de notre conseiller général M. Daffas, rendre visite à ses nombreux amis ; en même temps M. Malvy a recommandé la candidature républicaine de M. Larnaudie conseiller municipal de Dégagnac à MM. les maires et conseillers municipaux de canton qui étaient venus en grand nombre.
Cette candidature a été fort bien accueillie et M. Larnaudie peut être persuadé d'être déjà qu'il sera l'élu du canton dimanche prochain.

On parle de la candidature de M. Pécout, notaire à Dégagnac et conseiller sortant : tels de ses amis assurent qu'il est candidat et tels autres qu'il ne l'est plus ; on a vu certes M. Pécout se promener dans la foire en compagnie de deux ou trois réactionnaires avérés, cherchant des électeurs, hélas ! bien rares ; mais on n'a pas vu ses affiches, quoiqu'il en soit, M. Pécout est sûr d'être battu, il ne peut en être autrement.

P. S. — Dans la nuit de samedi au dimanche, M. Pécout a fait apposer ses affiches, il se présente comme candidat républicain, M. Pécout se trompe, c'est comme rétrograde et je m'enfichiste qu'il eut fallu mettre : encore un oubli de sa part.

Rignac

Fête nationale. — Les républicains de Rignac ont fêté en un banquet fraternel le 14 juillet.
Nos félicitations bien sincères.

Padirac

Le 14 juillet réunissait tous les démocrates de notre commune en un banquet où n'a cessé de régner la plus parfaite cordialité et le plus grand entrain.
Un discours que, faute de place, nous ne pouvons résumer, a été prononcé par M. Bouzou, maire ; il a été très applaudi.

Sur la proposition de M. X..., une adresse de félicitations, votée à l'unanimité, a été envoyée au Ministère, pour qu'il poursuive, dans la paix, une œuvre de réformes sociales.

Vailiac

Dimanche dernier, à l'occasion du 14 juillet, un banquet réunissait les membres du comité républicain radical de notre commune.
La plus grande cordialité n'a cessé de régner durant le repas. Un dessert, de joyeux chants sont venus égayer cette charmante soirée.

Souillac

Monsieur le curé. — Nous répondons à votre lettre en peu de mots. Notre dernier article ne contenait aucune insinuation. Vous dites que ce n'est pas pour une question d'argent que vous avez révoqué votre carillonneur. Celui-ci conteste vos dires et les siens sont confirmés par des personnes dignes de foi.

Vous profitez de l'occasion pour rappeler qu'on vous a enlevé le traitement. Certes, nous vous plaignons, mais nous vous plaignons bien plus encore si vous étiez dans une petite commune pauvre. Tout le monde sait qu'ici vous faites des recettes plus que suffisantes. Ne regrettez donc plus votre traitement. Dieu vous l'avait donné, il vous le reprend. Résignez-vous en bon chrétien.

Si nous ne vous faisons pas un grief d'aimer les gros sous, vos amis ne se gênent pas pour vous le reprocher, on n'est jamais trahi que par les siens. Demandez plutôt aux dames catholiques de Souillac et dites-leur pourquoi elles regrettent votre prédécesseur ?

MONSEMPRON-LIBOS

Le sectionnement

Dimanche prochain les électeurs de Monsempron-Libos sont appelés à donner leur avis sur le sectionnement électoral de leur commune.

Nous nous permettons de demander aux partisans de cette mesure, qu'elle en est l'utilité, et quel est le but qu'ils poursuivent.

Le mouvement part de Libos ; la pétition est là donnant les noms des propagateurs de cette idée. La réponse est bien simple, que le projet réussisse ou non, il ne pourra qu'accentuer la division entre les deux localités. Actuellement les voix de Monsempron-Libos se confondent sur les mêmes candidats, les élus le sont par la commune entière, ils se doivent à tous les électeurs, et cela est si vrai, qu'après des séances trop orageuses, le Conseil obéissant à des idées de saine justice avait fait une large part à Libos : bureau télégraphique, agrandissement des écoles et du cimetière, projet d'une canalisation amenant les eaux à Libos.

Ces mesures, gravant la commune, provoquaient les bonnes dispositions de la majorité, et certes si des intérêts étaient lésés, c'est la campagne, toujours sacrifiée, qui aurait dû élever des plaintes justifiées et non Libos favorisé dans cette répartition de fonds.

Le sectionnement donnera, dit-on, plus de liberté au corps électoral, chaque localité aura ses élus qui seront plus indépendants.

C'est possible, mais forcément, cette indépendance pourra amener, selon les tempéraments, une intransigence dont souffriront les intérêts de Libos ; car que pourront les cinq conseillers de cette section contre les sept de Monsempron, si au lieu de l'esprit de lutte

1907

EXPOSITION DE BORDEAUX

1907

International. Maritime. UNIVERSELLE

MAI-NOVEMBRE 1907

M. le PRÉSIDENT de la REPUBLIQUE visitera l'Exposition prochainement.

et de coteries, celui de justice et de loyauté ne prévaut pas.

Nous savons très bien que, poursuivant un rêve chimérique, les meneurs de Libos ont voulu par des additions forcées, dépasser le nombre des électeurs de Monsempron. Mais cette dernière section a également ses meneurs plus tenaces, plus actifs que ceux de Libos et la manœuvre s'est retournée contre ces derniers puisque la partie haute a gagné 20 électeurs, à quoi bon employer de tels moyens, alors qu'il serait si simple de marcher d'accord.

Sommes-nous, dans la commune, en majorité républicaine ? oui, n'est-ce pas ? à ce titre ne devons-nous pas nous unir ? N'oublions pas que la réaction nous galette et profitera de toutes nos fautes.

Nous ne saurions contester l'intelligence, la haute probité politique et administrative de l'ancienne municipalité, un accord heureux avait été conclu. Les dépenses devaient également et loyalement se répartir entre Monsempron-Libos et la campagne.

Restons donc sur ce terrain et tout le monde y gagnera. Pour aussi abondantes que soient les paroles, elles ne servent qu'à troubler une situation pourtant bien claire.

Avec le sectionnement, ce ne sera plus la lutte entre deux localités malheureusement rivales sans motifs sérieux, mais la guerre de quartiers et de personnalités dans chaque section, seuls en profiteront les ennemis de la République et les républicains sortiront meurtris de la lutte.

Est-ce le but poursuivi par les meneurs signataires de la pétition en faveur du sectionnement ?

La Goutte

La goutte se manifeste principalement chez les arthritiques par une douleur plus ou moins vive dans les genoux le talon, la plante du pied, les orteils et fréquemment les articulations. Le traitement le plus efficace consiste à prendre chaque jour une dose de Sel de Vitell.

La boîte de Sel de Vitell, pour traitement de 20 jours est envoyée contre mandat de 3 fr. 15 adressé à M. J. Boillot, 20, rue Geoffroy l'Asnier à Paris. A Cahors pharmacie Pournier.

Les Pilules Suisses constituent le seul remède efficace contre la constipation, les maux d'estomac et les vices du sang. Elles guérissent rapidement et sûrement. Dans toutes les pharmacies.

VACANCES

A l'occasion des vacances, la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 8, rue Fénélon, à CAHORS, croit devoir rappeler aux personnes s'absentant en ce moment qu'elle a organisé dans les sous-sols de son agence un service de coffre-fort à compartiments pour la garde des valeurs, bijoux et objets précieux présentant toutes les garanties désirables de sécurité contre l'incendie et le vol.

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE délivre en outre sans frais ni commission à ses guichets, soit contre espèces, soit même contre simple dépôt de titres en nantissement des billets et des lettres de crédit circulaires permettant au voyageur qui en est muni de toucher sans aucune formalité dans toutes villes de France ou de l'étranger situées sur son parcours, les sommes dont il a l'utilisation en se présentant chez l'un de nos représentants.

Ces instruments de crédit affranchissent le porteur de la surveillance et des risques de perte et de vols qu'entraîne la détention de billets de banque ou de numéraire au cours d'un voyage.

Deux Pilules Suisses coûtent six centimes ; prises au repas du soir, elles guérissent rapidement la constipation. Ce remède est supérieur à tout autre même coûtant plus cher. Dans toutes les pharmacies.

Bulletin Financier

Paris, 23 juillet.
Le marché est complètement inactif, les cours sont stationnaires.

La Rente française se traite à 95,05. Les fonds russes se négocient : le 5 0/0 nouveau à 87,55 ; le 3 0/0 1891 à 80,85 et le Consolidé à 74.

L'Extérieur espagnole cote 92,55, l'Italien 101,85 et le Portugais 66,75 ; le Turc est en hausse à 95,05.

Dans la groupe des Etablissements de Crédit un léger tassement se produit. La Banque de Paris termine à 1457, le Comptoir d'Escompte à 690 ; le Crédit Lyonnais à 1166 et la Société Générale à 662.

Les Chemins français sont calmes : le Lyon à 1347 ; le Nord à 1752 et l'Orléans à 1355.

Les Obligations 5 0/0 hypothécaires du chemin de fer de Goyaz se tiennent à 450 francs. La section de cette ligne de Formigny à Arcos sera dit-on ouverte au trafic avant la fin de l'année en Cours, et sur la section Uberaba-Araxa, les travaux seront commencés dans quelques mois.

L'Action Chénard et Walker progresse à 589.

On est prié de s'enquérir

L'exposé qui suit a été fait par un habitant de Cahors et comme il offre la possibilité de soulager beaucoup de souffrances dans la ville, ceux qui ont intérêt à faire des recherches à ce sujet feront bien de le faire.

M. Galan, 3, rue des Capucins, à Cahors, nous dit :

« Malgré tous les traitements suivis depuis un an, j'étais toujours atrocement pris des reins. J'étais découragé et ne savais plus que faire car bien souvent il m'était impossible de me baisser pour ramasser le moindre objet par terre. Je ne pouvais pas rester au lit, car je ne savais quelle position prendre pour être un peu à l'aise et une fois levé, j'étais parfois obligé de quitter mon travail de jardinage, tellement le bas du dos et les reins me faisaient mal. J'étais très faible et ne savais plus quel remède employer lorsqu'un me conseilla de me traiter moi-même avec les Pilules Foster pour les Reins vendues à la Pharmacie Orliac à Cahors. Je les essayai aussitôt et ce fut mon salut car bientôt je n'étais plus du tout le même ; mes douleurs disparaissaient comme par enchantement dès le quatrième jour, mes mouvements étaient plus faciles et plus souples, je pouvais mieux me baisser, aller et venir. Une quinzaine de jours après, je pouvais enfin me livrer à mes petites occupations aussi librement qu'autrefois. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

Cette douleur quiressemble à un coup de poignard dans le dos vient des reins et annonce qu'ils sont fortement atteints. L'acide urique s'est cristallisé dans les reins mêmes et les aspérités acérées et tranchantes coupent et déchirent les membranes délicates des reins et occasionnent ainsi des douleurs atroces. Les ingrédients dont sont composées les Pilules Foster pour les Reins dissolvent rapidement l'acide urique et aident les reins à faire sortir de l'organisme les poisons qui sont entraînés par l'urine.

Exigez bien les véritables Pilules Foster pour les Reins dont l'efficacité est universellement connue. Elles sont uniques dans leur genre. Surtout, méfiez-vous des imitations d'un aspect et d'un nom plus ou moins approchant, car vous n'auriez plus le résultat voulu. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes, ou franco par la poste en envoyant le montant voulu, à : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacie, 25, rue St-Ferdinand, Paris. J. C. 5.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on apprécie le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

RICQLÈS Dissipe les MALAISES causés par le CHALEUR

RICQLÈS Calme la Soif ASSAINIT l'EAU

RICQLÈS DIGESTIF Anticholérique Fésorvo des ÉPIDÉMIES

Bibliographie

Ohé ! Ohé ! ceux qui partent en vacances ! *Mon Dimanche* vous offre aujourd'hui trois itinéraires pour accomplir les plus beaux des Voyages en Suisse avec prix du chemin de fer, des hôtels, d'excursion, etc., si bien que vous pouvez au départ établir exactement votre budget de voyage et visiter à fond — à très bas prix — le plus pittoresque pays d'Europe ! Dans le même numéro, on trouvera : **Vingt-quatre heures sur le pavé de la capitale ; La Vie en riant ; Zélie la zélie cuisinière ;** Une décapante revue de la caricature (le mois comique), deux grands romans dramatiques des recettes de cuisines (données par M. Jaurès). Une page pleine de jeux et de belles histoires pour les enfants, un grand concours avec nombreux et superbes prix. *Mon Dimanche* est mis en vente partout au prix de dix centimes. Demandez-en des numéros spécimens à l'Administration, 4, rue de la Vrillière, Paris 1^{er}, qui vous les enverra gratis et franco.

Chemin de fer d'Orléans

Un train spécial à prix réduits pour une excursion dans la Creuse, la Haute-Vienne et la Corrèze partira de Paris-Austerlitz le vendredi 2 août à 11 h. du soir.

Il desservira les stations comprises entre Argenton, Ruffec-le-Château, Sarzay-Fongères, St-Sébastien, La Clavière, St-Sulpice-Laurière, Bourgneuf, La Châtre, Guéret, Cressat, Felletin, Ussel, Lathus, Le Dorat, Limoges, Nexon, Brive, Bussière-Galant, Rochechouart et Sallat Chassenon, Turenne, Gignac, Cressensac, Tulle, Larche.

Le retour à Paris-Austerlitz aura lieu le samedi 10 août à 4 h. 3 matin.

De Paris Austerlitz à Argenton, Ruffec-le-Château, Sarzay, Fongères, St-Sébastien, La Clavière, St-Sulpice-Laurière, Bourgneuf, La Châtre, Guéret, Felletin, Cressat Lathus, Le Dorat, Limoges, Eymoutiers, La Porcherie, Coussac, Bonaival, Bussière-Galant, Rochechouart, Sallat, Chassenon, et aux stations intermédiaires comprises entre divers ces points : 2^e classe 27 francs, 3^e classe 18 fr.

De Paris Austerlitz à Masseret, Brive, St-Julien-le-Vendômois, Larche, Gignac, Cressensac, Turenne, Tulle et des stations intermédiaires comprises entre ces divers : 2^e classe 34 fr., 3^e classe 23 fr.

De Paris Austerlitz à Croze, Gimel, Plainartig, Ussel et aux stations intermédiaires 2^e classe 36 fr., 3^e classe 25 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets,

la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 2 août à 6 h. du soir.

Excursions aux Gorges du Tarn

Relations rapides

Paris Rodez-Séverac-le-Château

La Compagnie d'Orléans met en marche depuis le 1^{er} Juillet un train rapide quotidien qui, partant de Paris quai d'Orsay à 7 h. du soir (Wagon-Restaurant) et de Paris-Austerlitz à 7 h. 9 arrive à Rodez à 6 h. 35 du matin et à Séverac-le-Château à 8 h. 8 matin.

De Séverac-le-Château, on peut soit se rendre directement aux Gorges du Tarn par un service régulier de voitures, soit s'y diriger via Mende, par les trains correspondants de la Compagnie du Midi.

Au retour, le train Midi part de Séverac-le-Château à 9 h. du soir et de Rodez à 10 h. 33 pour arriver à Paris-Austerlitz à 10 h. 32 du matin et à Paris quai d'Orsay à 10 h. 41.

L. MAURY

Médecin-Docteur de la Faculté de Médecine de Paris

Licencié de l'École Dentaire de France

Successeur de MAMER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE

L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFE TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire gérant : A. COESLANT

ÉTUDE

DE

M^e Franck CHATONET

AVOUÉ A CAHORS

5, rue Fénélon, 5

(Successeur de M^e LUPUY et LACOSSE)

VENTE

SUR

SAISIE IMMOBILIÈRE

De divers immeubles sis communes de VILLESEQUE et SAINT-PANTALÉON.

La vente aura lieu le samedi vingt-quatre août mil neuf cent sept, à une heure de relevée, à l'audience des criées et de vacations du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville.

Suivant procès-verbal du ministère de M^e MOURGUES, huissier à Cahors, en date des vingt-trois et vingt-quatre mai mil neuf cent sept, enregistré, visé, dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors le trente mai mil neuf cent sept, volume 182 numéros 2 et 3.

Il a été procédé, Aux requêtes, poursuites et diligences de Madame Marie ROZIERES, sans profession, veuve RUFFIN, demeurant et domiciliée à Cahors ; laquelle dame a pour avoué constitué près le tribunal civil de première instance de Cahors M^e Franck CHATONET demeurant dite ville rue Fénélon numéro 5.

Sur la tête et au préjudice de : 1^o Monsieur Joachim FOURNIÉ propriétaire cultivateur, demeurant au Bournaquet commune de Trespoux-Rassels, pris en son nom personnel et pour la validité à l'égard de la dame Jeanne RUFFIN son épouse ; 2^o et de la dite dame Jeanne RUFFIN, sans profession épouse Joachim FOURNIÉ, domiciliée de droit avec lui mais résidant séparément à Cahors.

A la saisie réelle des immeubles dont la désignation sommaire sera ci-après établie.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la

vente a été dressé par M^e CHATONET avoué et déposé par lui au greffe du tribunal civil de Cahors ou toute personne peut en prendre communication sans frais.

Sommaison a été faite aux créanciers inscrits et aux parties saisies de prendre communication du dit cahier des charges et d'assister à la publication qui avait été fixée au mardi seize juillet mille neuf cent sept.

Le dit jour seize juillet mil neuf cent sept, le jugement qui est intervenu après avoir donné défaut contre les créanciers inscrits et les parties saisies a donné acte de la formalité de publication et a fixé la vente au samedi vingt quatre août mil neuf cent sept.

En conséquence de ce qui précède et aux requêtes, poursuites et diligences de la dite dame Marie ROZIERES, veuve RUFFIN, ayant M^e Franck CHATONET pour avoué, Au préjudice des dits époux FOURNIÉ-RUFFIN.

Il sera procédé, le samedi vingt quatre août mil neuf cent sept, à une heure de relevée, à l'audience des criées et de vacations du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville,

A la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit, telle qu'elle est indiquée au procès-verbal de saisie et reproduite au Cahier des charges.

DÉSIGNATION des immeubles

A VENDRE

Biens

situés sur le territoire de la commune de Villesèque

Article premier

Un article en nature de terre labourable ensemencé en blé situé au lieu dit « Bord Rouge » mais désigné aussi sous le nom de « Castagnal », formant les numéros 152 P et 152 P, section D, du plan cadastral de la commune de Villesèque, d'une contenance d'environ quatre-vingt-six ares.

Cet article dont partie est en friche, quoique ayant deux numéros est d'un seul tenant et confronte du midi à Brigidou, du levant à Cubaynes et du couchant à chemin public.

Article deuxième

Deux articles en terre laboura-

ble, friche et présitués au lieu dit « Peyreil » désignés aussi sous le nom de « Saint-Jean » dite commune de Villesèque, compris sous les numéros 342 P et 342 P, section D, du plan cadastral de la dite commune, d'une contenance d'environ un hectare cinquante-deux ares, cinquante-deux centiares.

Ces deux articles qui ne sont séparés l'un de l'autre que par une terre appartenant à M. Blanc, sont ensemencés, l'un en blé et l'autre partie en prairie, friche et pommes de terre, ils confrontent du midi à M. Blanc et à M. Cantarel, du levant à Rigambert et route de Sauzet à Cahors, du nord à M. Couaillac, du couchant à Cantarel, Brigidou et chemin de service.

Ces immeubles sont la propriété du dit M. FOURNIÉ pour les avoir acquis de M. Henri DELFOUR et de Madame Marie DELFOUR épouse POUZERGUES de Cahors, suivant acte au rapport de M^e LESCALE notaire à Cahors en date du vingt cinq août mil huit cent quatre-vingt-dix.

Biens

situés sur le territoire de la commune de St-Pantaléon

Un immeuble en nature de pré et terre, aujourd'hui tout en prairie, situé au lieu dit « Auvergne et La Font d'Alon » compris sous les numéros 8 et 9, section A 3 du plan cadastral de la commune de Saint-Pantaléon, d'une contenance d'environ dix-huit ares trente centiares.

Cet immeuble a été acquis par M. Fournié de la dame Méric Françoise Veuve Beauvestre suivant acte reçu par M^e Derruppé, notaire à Sauzet, le neuf août mil huit cent quatre-vingt-huit.

Ce pré qui est d'un seul tenant est divisé en deux par un fossé qui reçoit les eaux pluviales se déversant dans un petit ruisseau qui se trouve en contrebas du chemin de service situé au nord. Il confronte du midi avec Foissac, du nord avec chemin public de Saint-Pantaléon à Sauzet et du couchant à Esquieu.

Lotissement

ET

MISES A PRIX

Les immeubles ci-dessus désignés seront vendus en deux lots composés comme il sera dit ci-après et les enchères s'ouvriront

sur les mises à prix fixées par la partie poursuivante ainsi qu'il suit :

Premier lot

Le premier lot sera formé des immeubles situés sur le territoire de la commune de Villesèque, article premier et deuxième de la désignation qui précède et sera mis en vente sur la mise à prix de dix francs, ci... 10 f.

Deuxième lot

Le deuxième lot sera formé de l'immeuble situé sur le territoire de la commune de Saint-Pantaléon et sera mis en vente sur la mise à prix de dix francs, ci... 10 f.

PAIEMENT DES FRAIS de vente

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la vente devront être payés par les adjudicataires en diminution de leur prix dans les dix jours de l'adjudication, au marc le franc des prix d'adjudication.

NOTA. — Il est déclaré à toutes personnes du chef desquelles il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'elles devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Fait et rédigé le présent extrait par moi avoué de la partie poursuivante soussigné.

Cahors, le dix-neuf juillet mil neuf cent sept.

L'avoué poursuivant,

F. CHATONET.

Enregistré à Cahors, le juillet mil neuf cent sept, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le Receveur.

Signé : Ch. D'ALGAY.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^e Franck CHATONET, avoué poursuivant, en son étude sus-indiquée, lequel comme tous autres avoués occupant près le même tribunal pourra être chargé d'enchérir.

(SERVICE D'ÉTÉ 1907)

De Paris à Toulouse par Cahors					De Toulouse à Paris par Cahors					De Cahors à Libos									
17	5 (1)	121	28 (3)	35	1125	42 (4)	16 (2)	1140-1128	1132 (*)	4	122	1136	700						
DIRECT	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS						
1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{er} class.	1 ^{er} class.	1 ^{er} class.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{er} class.	1 ^{er} class.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e class.						
PARIS (Orsay) dép.	2 45.	10 15	7 > s.	8 36	10 51.	—	—	—	—	—	—	—	—	CAHORS. — dép.	6 12	7 23	12 43	6 52	
PARIS (Aust.) dép.	2 49	10 24	7 9	8 45 s.	11 4	—	—	—	—	—	—	—	—	Montauban	6 26	7 50	1 2	7 7	
LIMOGES (arrivé)	1 45	4 27 m	12 53 m	2 45	8 58	—	—	—	—	—	—	—	—	Donzère (Arrêt)	6 30	—	1 6	7 11	
LIMOGES (départ)	3 16	4 36	12 59	2 53	9 28	—	—	—	—	—	—	—	—	Parnac	6 37	8 9	1 12	7 20	
BRIVE (arrivé)	6 20	6 28	2 28	4 31	12 23	—	—	—	—	—	—	—	—	Luzac	6 43	8 22	1 19	7 27	
BRIVE (départ)	6 45	7 > s.	2 41	4 50	1 12	7 15	—	—	—	—	—	—	—	Castelfranc	6 56	8 46	1 31	7 43	
Gignac-Cressensac	7 21	—	—	—	1 47	7 53	—	—	—	—	—	—	—	Prayssac (Arrêt)	6 59	—	1 34	7 46	
SOULLAC (arr.)	7 40	7 38	—	5 25	2 6	8 13	—	—	—	—	—	—	—	Puy-l'Évêque	7 8	9 11	1 42	7 58	
SOULLAC (dép.)	7 45	7 40	—	5 28	2 10	8 28	—	—	—	—	—	—	—	Duravel	7 15	9 25	1 49	8 6	
GAZOULES	7 53	—	—	—	2 18	8 37	—	—	—	—	—	—	—	Soturac-Touzac	7 23	9 37	1 57	8 14	
Lamothe-Fénélon	8 9	—	—	—	2 34	8 53	—	—	—	—	—	—	—	Fumel	7 33	10 2	2 6	8 27	
Nozac	8 19	—	—	—	2 44	9 5	—	—	—	—	—	—	—	LIBOS	7 39	10 9	2 12	8 33	
GOURDON	8 31	8 8	—	5 53	2 50	9 17	—	—	—	—	—	—	—	PARIS (Orsay)	10 55	—	4 45	8 43	
Saint-Clair	8 40	—	—	—	3 5	9 27	—	—	—	—	—	—	—	De Libos à Cahors					
Dégagnac	8 51	—	—	—	3 16	9 39	—	—	—	—	—	—	—	PARIS (Orsay)	7 50	10 51	7 20	—	
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	—	—	3 27	9 51	—	—	—	—	—	—	—	LIBOS. — dép.	7 25	3 17	9 9	—	
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	—	3 38	10 2	—	—	—	—	—	—	—	Donzère	7 34	3 24	9 15	—	
Espère	9 22	—	—	—	3 47	10 12	—	—	—	—	—	—	—	Fumel	7 44	3 34	9 25	—	
CAHORS (arrivé)	9 32	8 47	4 11	6 20	3 57	10 23	—	—	—	—	—	—	—	Soturac-Touzac	7 44	3 41	9 32	—	
CAHORS (départ)	9 41	8 53	4 15	6 41	4 7	11 7	—	—	—	—	—	—	—	Duravel	7 51	3 41	9 32	—	
Sept-Ponts	9 51	—	—	—	4 18	7 12	—	—	—	—	—	—	—	Puy-l'Évêque	7 58	3 48	9 39	—	
Cieurac	10 5	—	—	—	4 34	7 29	—	—	—	—	—	—	—	Prayssac (Arrêt)	8 5	3 55	9 46	—	
Labenque	10 12	—	—	—	4 42	7 33	—	—	—	—	—	—	—	Castelfranc	8 10	4 >	9 51	—	
Causade	10 45	9 35	—	7 18	5 17	8 10	—	—	—	—	—	—	—	Luzac	8 21	4 10	10 1	—	
MONTAUBAN arr.	11 19	10 2	5 15	7 44	5 54	8 58	—	—	—	—	—	—	—	Parnac	8 30	4 18	10 9	—	
TOULOUSE.. arr.	12 13	10 49.	6 5	8 38	7 51	—	—	—	—	—	—	—	—	Donzère (Arrêt)	8 35	4 23	10 14	—	
Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac					Le Buisson à St-Denis-près-Martel.					Toulouse à Capdenac, Brive et Paris					De Cahors à Capdenac				
PARIS (Orsay) dép.	8 ^h 36.	10 ^h 51	15 ^h 15	10 ^h 15	7 37	—	—	—	—	—	—	—	—	CAHORS. — dép.	7 11	1 27	6 16	—	
St-Denis-les-Martel	5 40	10 7	1 52</																